



Herbeys Infos

Bulletin Municipal

N° 268

Juillet/Août 2024



Comment ne pas commencer cet éditorial en revenant sur les nombreuses animations qui ont émaillé cette fin de trimestre. Les spectacles, animations, rires, danses et sourires ont illuminé de nombreuses journées (Fête de la musique, repas des anciens, Fête de l'école, carnaval etc...). Un grand merci à tous ceux qui ont rendu cela possible !

Alors que le goût des vacances commence à se faire sentir pour nos enfants, rendons hommage au formidable travail de toute l'équipe périscolaire. Une nouvelle fois, saluons le remarquable travail des agents communaux.

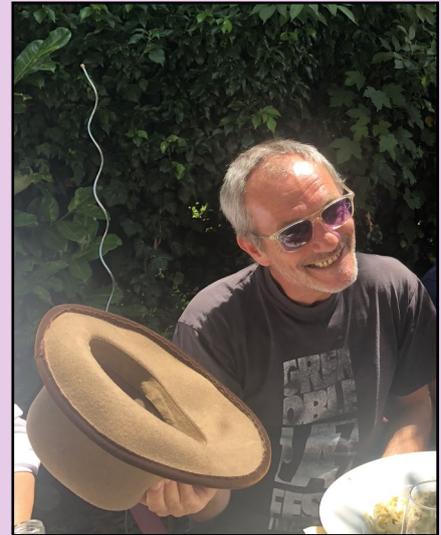
Cette période estivale est motif aux cambriolages et infractions de toute nature. N'hésitez pas à prévenir vos voisins, voire même la Gendarmerie de votre absence.

Donnons-nous rendez vous pour le traditionnel Forum des Associations organisé par l'association Maison Pour Tous, le 14 septembre. Une trentaine d'activités seront proposées (voir le livret joint au présent bulletin).

Je termine mes propos en évoquant le départ d'Isabelle RIVIERI après 30 ans passés à l'école d'Herbeys, en classe de maternelle. Ainsi a-t-elle pu voir trois générations sur les bancs de l'école : enfants d'aujourd'hui, parents d'hier et enfants d'avant-hier. Nous sommes tous très heureux de lui souhaiter une belle retraite.

Je vous souhaite à mon tour et au nom de l'équipe municipale, un bel été, ensoleillé de sourires, parsemé de joies, éclatant de santé, riche en sérénité !

Bien à vous.
Le Maire,
Françoise FONTANA.



*Les services municipaux
vous souhaitent un bel été !*



La Mairie sera fermée vendredi 16 août

**Horaires d'ouverture de la Mairie durant la
période estivale du lundi 1er juillet inclus
au vendredi 23 août :**

Lundi : 8h30-11h30 / 13h30-17h00

Mardi, mercredi, jeudi : 8h30-11h30

Vendredi : 8h30-11h30 / 13h30-17h00

Mairie d'Herbeys

www.herbeys.fr

Téléphone : 04 76 73 63 76 Fax : 04 76 72 09 65

Courriel : commune.herbeys@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.herbeys.fr>

Pour contacter vos élus : prenom.nom@herbeys.fr

Merci de mettre la commune d'Herbeys en copie de vos mails pour vous assurer que vos messages sont pris en compte lorsque vos élus sont absents.

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

Lundi : 8h30 - 11h30 / 13h30 - 19h00

Mardi, mercredi, jeudi : 8h30 - 11h30

Vendredi : 8h30 - 11h30 / 13h30 - 17h00

Bibliothèque Municipale

Horaires d'ouverture :

Mercredi : 10h - 12h / 14h - 18h

Vendredi : 16h - 19h

Samedi : 9h-12h

Horaires des tondeuses et machines à respecter :

Jours ouvrables de 8h30 à 12h00

et de 14h00 à 19h00

Les samedis de 9h00 à 12h00

et de 15h00 à 18h00

Interdit dimanches et jours fériés

Arrêté Préfectoral n°38-2016-05-12-0005

Interdiction du brûlage des déchets verts, des végétaux coupés ou sur pied, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel pour tous.

Chasse : la chasse est ouverte

toute la semaine sauf le vendredi

du 10 septembre 2023 au 29 février 2024.

Vigilance cambriolage

Prévenir la gendarmerie de

St-Martin-d'Uriage au 04 38 42 03 08

en cas de comportement suspect.

ENEDIS

Accueil Raccordement Electricité :

09 69 32 18 11

www.connect-racco.erdfdistribution.fr

Raccordement producteurs

(photovoltaïque, éolien... : 09 69 32 18 00

Accueil administrés :

Dépannage : 09 72 67 50 38

Autres renseignements : 09 69 32 18 53

Télécharger gratuitement l'application

«ENEDIS à mes côtés». Les clients pourront contacter facilement les services dépannage ou raccordement d'ENEDIS, obtenir des informations sur les coupures d'électricité et des recommandations en matière de prévention des risques électriques.

Régie Eau et Assainissement de la Métro : 04 76 59 58 17

Régie des Eaux de la Métro :

Secrétariat secteur : 04 85 59 50 00

Astreinte : 04 76 98 24 27

**Les habitants ont accès librement à l'ensemble des
22 déchetteries de l'agglomération grenobloise**

(cf liste <http://www.lametro.fr/107-dechetterie-grenobleagglomeration.htm>)

Déchetterie de Vaulnaveys-Le-Haut Tél : 04 76 03 26 80 :

du lundi au samedi 8h15-12h00 / 13h00-17h30

du 1er juillet au 31 août : du lundi au vendredi 8h15-15h00

et le samedi 8h15-12h00 et 13h00-17h00

Ramassage des poubelles : le vendredi.

Bacs de recyclage sur la place du marché et au terrain de sport

Commande de containers, de composteurs : 0 800 500 027

Permanence architecturale : prise de rdv avec l'architecte conseil au
04 85 59 99 35 ou par courriel henry.galindo@grenoblealpesmetropole.fr

Relais Assistants Maternels : contacter le 04 76 78 89 09

Cabinet médical d'Herbeys : contacter le 04 80 42 24 77

Conciliateur de justice (Maison des Habitants Capuche à Grenoble) :

contacter le 04 76 87 80 74

Maison de justice et du droit (25 avenue de Constantine à Grenoble) :

contacter le 04 38 49 91 50 / mjd-grenoble@justice.fr

Défenseur des droits (autorité constitutionnelle indépendante chargée de veiller à la protection de vos droits et libertés) :

contacter le 09 69 39 00 00 ou www.defenseurdesdroits.fr

Plateforme solidarité femmes : 3919

Marché d'Herbeys : dimanche de 9h00 à 12 h00 en face de la Mairie :
boulangier, fromager, boucher, vins et jus de fruits, fruits et légumes, articles
artisanaux en tissu. En saison : légumes locaux.

Sandrine Martin-Grand

et Michel Doffagne, conseillers

**départementaux, sont à votre disposition
pour vous rencontrer.**

Rendez-vous auprès de leur collaboratrice
Nathalie Béranger au 04 76 00 37 47 ou par
courriel: nathalie.beranger@isere.fr

Sommaire

☞ Informations diverses : pages 2,3,11 et 12

☞ Annonces : page 3

☞ Ça s'est passé près de chez vous : pages
4 à 10

☞ Info Métro: page 18

☞ CR du Conseil municipal du 01/07/2024 :
pages 13 à 17

☞ Bibliothèque : page 19

☞ Dates à retenir: page 20

Info rentrée périscolaire

La Commune accueille les enfants scolarisés à l'école d'Herbeys, sur les temps périscolaires, à partir du **lundi 2 septembre** :

- Cantine de **11h45 à 13h30**
- Garderie 1 de **16h15 à 17h15**
- Garderie 2 de **17h15 à 18h15**

La garderie du matin (de 07h45 à 8h30) ne commencera que le mardi 3 septembre.

Les pré-inscriptions seront ouvertes à compter du **20 juillet**, via le site <http://herbeys.issila.com>

L'accès au calendrier ISSILA ne sera possible qu'après réception en Mairie des documents demandés aux familles (documents à télécharger sur la page d'accueil d'ISSILA).

Par souci d'organisation et pour un accueil des enfants dès la rentrée, les dossiers sont à déposer **avant le 23 août**.

Cours informatique en septembre

En septembre, tous les mardis matin, de 9h30 à 11h30, venez prendre des cours d'informatique sur ordinateur ou smartphone (prêt possible de PC portable) à la Mairie d'Herbeys avec l'association l'Age d'Or.

- 15 ateliers à partir de septembre 2024.
- 2h par semaine encadrées par un ou une médiatrice numérique aux petits soins.
- 8 participant-es maximum par groupe.
- Ouvert aux personnes de plus de 55 ans.

La formation est financée par la Conférence des Financeurs .

Seule une adhésion de 15 € à l'association l'Age d'Or suffit.

Contactez-nous par téléphone au 04 76 09 54 86




ORDINATEUR RENFORCEMENT à partir de **55 ans**

COURS COLLECTIFS
Mairie d'Herbeys
dès septembre 2024
tous les mardis 9h30-11h30
30h de cours gratuits
adhésion de 15€ à l'association l'Age d'Or
inscriptions au 04 76 09 54 86

avec le soutien de



Les Sauges Bergères... Quoi de neuf ?

Notre élevage des moutons « Landes de Bruyère » a désormais reçu la certification d'agriculture biologique, garantissant ainsi les meilleures pratiques environnementales.

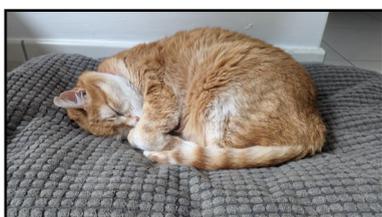


- Suite aux qualificatifs réunissant les meilleurs chiens de conduite sur troupeau spécial Border, Eric Degroisse intègre, cette année encore , l'équipe de France avec ses 2 chiens.

Il défendra nos couleurs avec Sweet des Sauges Bergères (3 ans) aux championnats d'Europe en Autriche du 26 au 31 Août.

Ross (4 ans), que vous avez pu suivre en Suède l'année dernière, est également qualifié en chien de réserve.

Annonce



Famille herbigeoise cherche un/une PetSitter pour garder notre chat pendant notre absence.

Merci de nous contacter au 06 27 81 10 95

Ça s'est passé près de chez vous...

Déjeuner champêtre des seniors

Herbeys

Le déjeuner champêtre des seniors a rassemblé 130 personnes



Le déjeuner champêtre des seniors, sur la pelouse de la Maison pour tous. Photo Claude Zambon

Mardi 18 juin, à midi, sous le soleil et sur la pelouse de la Maison pour tous d'Herbeys, la maire et les membres du CCAS avaient invité les Herbiçois de plus de 70 ans à un déjeuner champêtre. Tandis que des membres du CCAS allaient

chercher les personnes non véhiculées, Simone Mazuel terminait la décoration des tables.

Les habitants ont retrouvé avec plaisir le duo qui avait animé une partie de la Fête de la musique samedi dernier,

c'est-à-dire la compagnie Mine de rien et ses malicieuses chansons à roulettes qui revisitent Barbara, Piaf, Aznavour, Brel, Gainsbourg... Par-dessus tout, les retrouvailles avec les uns et les autres ont fait chanter et rire l'assemblée.

38716 - VI



Le repas du CCAS a été un véritable succès. 130 herbiçois se sont retrouvés dans une ambiance champêtre et ensoleillée. Une belle journée animée par la compagnie « Mine de Rien ». Le traiteur « La Gueule du Loup » a une nouvelle fois ravi les papilles des convives. Un grand merci à tous (services techniques, membres du CCAS, Claude ZAMBON) pour cette belle organisation.

La date est prise pour 2025 : mardi 17 juin !



Herbeys

Affluence à la Fête de la musique, qui a ravi petits et grands

À Herbeys, la Fête de la musique a eu lieu samedi 15 juin, à partir de 16 heures, à l'école du village et à la MPT (Maison pour tous). Comme chaque année, et peut-être même plus tant les lieux étaient remplis de monde (et de non-Herbigeois !), elle a constitué un vrai moment de bonheur partagé.

Le spectacle des écoliers, préparé pendant les temps périscolaires, a attiré tous les parents d'élèves ! À 18 heures, les deux chorales, celle d'Herbeys et celle de Vif, dirigées par le dynamique Benny Owono, ont été largement plébiscitées. Aux percussions et au piano, les musiciens affichaient eux aussi des sourires qui en disaient long sur le plaisir qu'ils prenaient à accompagner les rythmes africains impulsés par le chef de chœur, tandis que des solistes se distinguaient sur des mélodies connues. À la régie son, Fabrice Aubert, actif conseiller municipal délégué à la culture, surveillait attentivement les consignes de Benny, tandis que Claude Zambon, directeur de la MPT, chantait au cœur de la chorale. Joie tangible parmi les choristes et joie communicative parmi les auditeurs, qui n'hésitaient pas à taper dans leurs mains. Le récital s'est terminé avec un chant du Cameroun, pays d'origine de Benny.



Accordéon et guitare étaient au programme avec le duo des Chansons à roulettes. Photo Françoise Fontana



Les deux joyeuses chorales de Vif et Herbeys, dirigées par Benny Owono. Photo Le DL/Claudie Picot-Chambe

Pas moins de 250 repas

À 19 heures, les 250 repas préparés par le traiteur herbigeois Les Pois sont rouges ont été servis au son des Chansons à roulettes de la C^{ie} Mine de rien, rigolo duo d'artistes qui a déambulé entre les tables.

Avant, pendant et après le repas, les crèmes glacées et sorbets "caresse" et "câline", d'une ferme locale qui les fabrique sur place avec les fruits de son verger bio, ont été dégustées avec délice.

La fièvre du samedi soir a bien sûr continué avec le groupe disco Golden fever. ●C.P.-C.

La crèche « Herbe et Baby » en fête

Herbeys

La crèche Herbe et baby en fête

Mercredi 4 juillet, la micro-crèche Herbe et baby (située à côté de la place du Marché) a fait la fête. Ouverte en mars dernier (et affichant déjà complet), la structure a tenu à marquer sa toute première fin d'année ! À la tête de cette crèche, l'Américaine Andrea Cristiani, qui a dû attendre cinq ans pour que la grange d'alors devienne la crèche de maintenant... Parmi toutes les expériences bénéfiques pour l'enfant, elle a introduit la sieste en plein air, a passé une convention avec le GAEC du Thibaud pour être livrée en yaourts faits sur place. Et, en cet après-midi agréablement frais, elle avait demandé aux Ti Poons (association herbigeoise de médiation animale et d'éducation à l'environne-



La crèche Herbe et baby a organisé sa première fête de fin d'année. Photos Le DL/Claudie Picot-Chambe

ment) de venir présenter poneys et chevaux aux enfants, tandis que de multiples jeux étaient à la disposition des tout-petits.

Cette crèche a une capacité d'accueil de 12 enfants, âgés de 2 mois et demi à 3 ans.

L'inauguration officielle devrait avoir lieu en septembre.



Tournoi de foot du samedi 22 juin

Samedi 22 juin, c'était la fête du foot, la pluie ne s'est pas invitée et enfants et parents étaient ravis. La matinée a été consacrée au tournoi annuel suivi d'une petite fête.

Merci à Grégory et Benjamin qui animent la section Foot loisirs de l'AMPT et qui signent à nouveau pour la saison prochaine !



Fête du cirque

Encore une belle année circassienne qui s'est terminée.

Pour fêter tous ces bons moments de partage, de dépassement de soi et de création, nos circassiens en herbe avec l'aide de leur animatrice de choc ont pu vous montrer plusieurs représentations.

Bravo à eux et un grand merci à Éloïse, Marion et Marylou des « Agrès du vent ».



Théâtre Impro

Les 8 et 23 juin, la MPT a accueilli les spectacles de fin d'année des groupes de théâtre d'improvisation. Encadrés par la comédienne professionnelle Marie DULAC, improvisateurs et improvisatrices ont proposé deux spectacles aux formats très différents. Un "Armando" pour le groupe confirmé, format original composé d'histoires improvisées à partir d'une anecdote de vie, tandis que le groupe débutant a joué un cabaret, succession d'improvisations courtes avec différentes contraintes de jeu, sur des thèmes donnés par le public.

Deux belles soirées portées par l'imaginaire et l'amusement.

Les élèves remercient le public nombreux venu les encourager, et Catherine LARNAUDIE pour sa participation en tant que narratrice invitée.



Le spectacle des enfants

Les enfants participant à l'atelier théâtre lancé cette année à la MPT sont eux aussi montés sur les planches, avec un spectacle autour de la forêt.

Merci à Valérie VAGNE, comédienne et metteuse en scène, d'avoir encadré l'activité sur cette deuxième période et d'avoir permis aux enfants de présenter leur travail à leurs proches, et à Isabelle RIVIERI d'avoir prêté des costumes.

Et un grand merci à la MPT de permettre le développement de l'activité théâtre pour tous sur la Commune !

Gala de danse

Samedi 8 juin, les danseurs d'Herbeys présentaient leur gala "l'Eau dans tous ses états".

La série de tableaux illustre tantôt la fonte des glaciers, les merveilles des fonds marins ou la sécheresse, et nous rappelait combien l'eau est essentielle à la vie sur Terre. Le Groupe Attitude, compagnie invitée, a présenté sa dernière création.

Pour le final, petits et grands se sont réunis pour une dernière pluie de danseurs.

Rendez-vous le 14 septembre pour le Forum des associations .



La Métropole se fournit à Herbeys, au GAEC du Thicaud



Lors du déjeuner du Conseil métropolitain à Grenoble-Alpes Métropole du mois dernier, le GAEC du Thicaud a été invité à venir faire déguster ses fromages au siège de la Métropole. Camille accompagnée de Castille, en stage au GAEC, ont pu échanger avec les élus sur la ferme et ses produits. Herbyère, Bleu, tomme ou cendré, il y avait de quoi ravir leur palais !

Fromages entièrement « herbigeois », les vaches nourries à l'herbe et aux céréales d'Herbeys, la stabulation pour la traite à Herbeys et la transformation à la fromagerie à Herbeys !

Notre village a été mis à l'honneur lors de ce déjeuner et les convives se sont régalés.

« Permis internet »



Vendredi 21 juin, les 24 élèves de la classe de CM2 ont tous réussi le « permis internet » avec des notes oscillant entre 9/10 et 10/10...

C'est l'Adjudant-chef PAUTAS de la Gendarmerie de St-Martin-d'Uriage qui est intervenu dans la classe pour expliquer que l'utilisation d'internet comportait des dangers et qu'il était capital de parler avec un adulte dans toutes les situations.

Fête de l'école d'Herbeys

La compagnie « Les Méli Mômes » est intervenue à l'école d'Herbeys pour faire chanter les élèves. Amener la musique avec douceur, simplicité et générosité... Chanter ensemble, apprendre, rire et s'émerveiller... Le projet était de produire 2 chants par classe et 2 chants communs (20 mn pour les maternelles et 30 mn pour les élémentaires). 6 séances de travail ont eu lieu dans les classes.

Un véritable spectacle le jour de la Fête de l'école qui a mis en valeur le travail des enfants avec une belle sonorisation et qui fut très apprécié. Un très beau projet !



La découverte du fonctionnement d'une montgolfière



Les élèves de CE2/CM1 et CM2 de l'école d'Herbeys ont travaillé autour d'un projet sur l'air. Ils avaient au préalable fait des expériences en réalisant des parachutes. Vendredi 28 juin, tous les enfants de l'école ont gonflé avec l'aide d'un intervenant une montgolfière dans laquelle les parachutes ont été embarqués puis lâchés. Une belle expérience !



Départ en retraite d'Isabelle RIVIERI



Après 30 belles années de carrière comme institutrice à l'école d'Herbeys, Isabelle RIVIERI prend sa retraite. Maîtresse des petites et moyennes sections de maternelle, Isabelle a accompagné les enfants dès leur plus jeune âge.

Grâce à sa patience, sa créativité, et son sens de l'écoute, Isabelle a su éveiller chez les enfants l'intérêt pour le monde qui les entoure. Comment ne pas évoquer le traditionnel bonhomme carnaval imaginé et confectionné par ses soins.



Nous lui souhaitons une belle retraite entourée de tous ses proches, sa maman Françoise, son mari Jean-Michel, ses enfants Romain et Pierrick et ses 4 petits-enfants Léo, Jade, Mélissa et Clémence.

Bienvenue à Emilie-Charlotte BRUNIERE qui remplacera Isabelle et accueillera les enfants dès la rentrée prochaine.

6ème édition de l'exposition des véhicules anciens

L'association « Les amis d'Herbeys » et son Président Marc MURE a organisé dimanche 7 juillet sa 6ème exposition de véhicules anciens et de prestige.



Malgré les élections législatives, de nombreuses personnes se sont déplacées, pour certains exposer leur véhicule ancien et pour d'autres venus les admirer. Ce fut une belle réussite et comme les années précédentes une partie des bénéfices de cette journée sera reversée à l'association ICEBERG ATED



de Notre-Dame-de-Vaulx qui regroupe des familles d'enfants autistes ou atteints de troubles envahissants du développement (dont le parrain est Bruno SABY).

Les Fantastiques Familles...



Vendredi 14 juin, « les Fantastiques Familles » se sont produites à la Maison Pour Tous ! Cette lecture musicale et contée est l'aboutissement d'un travail collectif et intergénérationnel entre les élèves de CM2 (classe de Karine) et des adultes herbigeois (mais pas que !). Accompagnés de Yann RAMBAUD, auteur jeunesse et compositeur, et de Dominique OSMONT, animatrice en atelier écriture, les 34 participants ont reconstitué des familles, comme celle découverte par chacun à la lecture du roman « La fantastique famille Poulet ».

Plusieurs séances d'écriture et de composition ont laissé toute la place à l'imaginaire (et à un peu de folie !) de tout ce petit monde pour donner vie à des familles un peu inhabituelles... Des humains (ou des fantômes) pourvus de dons en lien avec leur

patronyme au nom animal : Panthère, Tortue, Vipère, Mésange, Moustique, Hamster, Sanglier, Girafe...

Les enfants et les adultes, artistes d'un soir, étaient très investis et ont été fortement applaudis après leurs passages. Chacun garde un souvenir ému de leur fantastique famille !



« La malle aux histoires »



Le plaisir de partir à la découverte du livre commence très tôt ! C'est ce qu'ont pu expérimenter nos plus jeunes lecteurs à la médiathèque d'Herbeys ! Des histoires, des comptines, des jeux de doigts... une rencontre attendrissante pour les 16 enfants de 0 à 3 ans venus en force en ce jeudi 27 juin, sous le regard bienveillant de leurs assistantes maternelles, des accompagnants Petite Enfance de la micro-crèche Herbe et Baby, ou encore de parents de très jeunes enfants.

Accueillis par le bruit des vagues et le cri des mouettes, les enfants ont écouté histoires et chansons sur le thème de la mer. Ils ont ensuite exploré le décor marin pour voir et toucher poissons et coquillages, crabes et pieuvres. Mais attention à *la baleine qui tourne, qui vire, comme un joli petit navire, prenez garde à votre doigt, ou la baleine le mangera...*

Une animation créée par la médiathèque d'Herbeys avec le concours du Syndicat Intercommunal de Coopération et des Compétences Enfants.

Mobilité douce : les Herbigeois témoignent !

n° 3

La descente en vélo, la montée en bus !



Je descends à Grenoble avec mon vélo musculaire via la piste cyclable de l'ancienne route Napoléon. La remontée ? Facile grâce au bus Flexo 67 équipé d'un porte-vélo.
Antoine, 45 ans

Mon trajet



Bilan

Ce que j'apprécie

- Faire du vélo avec ma fille
- Doubler les voitures dans les embouteillages
- Discuter avec des Herbigeois dans le bus
- Avoir une seule voiture pour la famille

économie financière importante !

Ce que j'aime moins

- Le froid et la pluie en saison hivernale
- Le bus pas toujours à l'heure

En chiffres

-470 kg CO₂e

en 1 an par rapport aux mêmes déplacements en voiture

Calculs réalisés avec le simulateur

impactco2.fr/transport

Infos utiles

Bus : tag.fr

Pour Herbey's : bus 67

Plus de 10 bus par jour en semaine.

Pour le vélo : un espace dédié est disponible à l'intérieur du véhicule (accès par la porte du milieu - 2 emplacements)

Attention : les véhicules effectuant les trajets sur réservation ne sont pas équipés de porte-vélos.



Le secteur des transports est le 1er secteur émetteur de gaz à effet de serre.

Emissions de gaz à effet de serre en tonnes équivalent CO₂ par an et par habitant

Aujourd'hui, en moyenne : 9,5

Objectif 2050 : 2



Campagne communale de lutte contre le frelon asiatique

éché
Collectif Citoyens Herbeys

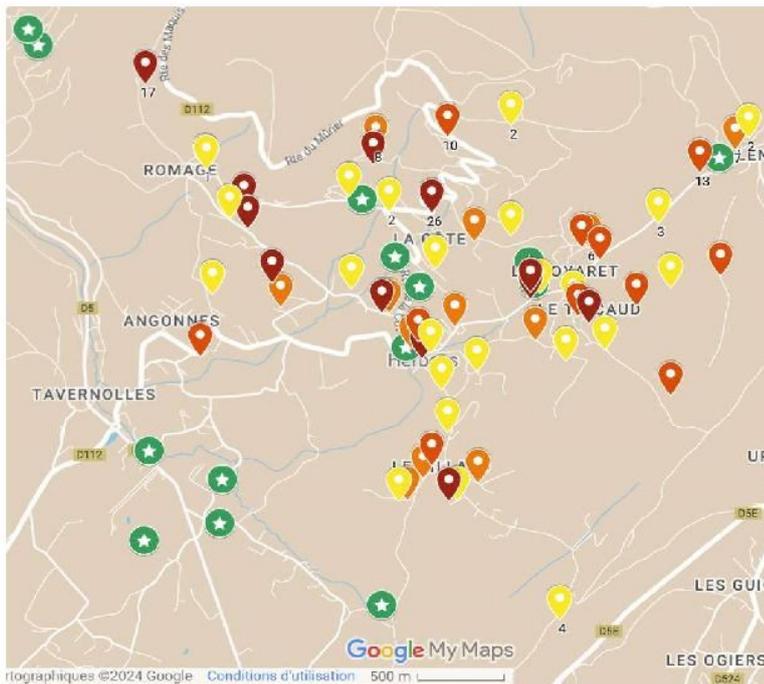


La multiplication des espèces exotiques envahissantes dont celle du frelon asiatique est préoccupante. Les élus remercient vivement les membres du collectif citoyens pour l'organisation engagée de cette campagne.

720 fondatrices piégées : un bon score au vu de la météo !

Quel que soit le piège, l'efficacité et la sélectivité nécessitent une implication importante.

Un nid comporte au minimum 500 fondatrices dont 10% survivent à l'hivernation. Sur ces 50 reines, 10% environ sortent victorieuses de leurs combats entre elles et toutes ne sont pas fécondées. Sur les 500 du départ, seules 5 aboutissent à la construction de nids secondaires. En 2023, ce sont 7 nids  qui ont été construits sur Herbeys.



-  Nids secondaires 2023
 -  1 - 5
 -  6 - 14
 -  15 - 77
- Nb de fondatrices piégées ce printemps 2024



Un grand **MERCI** à tous les habitants qui se sont mobilisé durant ce printemps, cela aura sans doute pour conséquences une diminution significative du nombre de nids secondaires à l'automne.

Ce printemps, parallèlement aux campagnes de piégeage, un « Groupement Intercommunal de Lutte contre le Frelon Asiatique, **GILFA38** a été créé par des apiculteurs d'Herbeys, Brié & Angonnes, Jarrie, Eybens, Poisat, Vaulnavays le bas, Vaulnavays le haut, Vizille et Crolles. Ce groupement, désormais constitué en association loi 1901, a pour but de lutter de façon coordonnée contre le frelon asiatique, de partager les expériences et mutualiser les moyens de lutte.

Ainsi dès Septembre, le GILFA38 proposera aux apiculteurs d'Herbeys et des communes adhérentes un atelier dédié « protection du rucher et des ruches ». Il va également organiser à Herbeys des actions de recherche de nids secondaires autour des ruchers et des zones de piégeage où de nombreuses fondatrices ont été capturées ce printemps, avec la participation active des référents Frelon Asiatique et de bénévoles des communes participantes. Ces actions comprendront : L'observation des directions de vol des frelons, l'analyse des données récoltées avec l'ébauche d'une cartographie des positions des nids secondaires suspectés, la mise en place d'une équipe technique pour effectuer des opérations de triangulation. Selon les moyens financiers disponibles, des outils technologiques comme caméra thermique et télémétrie pourront être expérimentés pour affiner la détection.

Le GILFA38 fait donc appel aux citoyens qui souhaiteraient investir un peu de leurs temps pour participer à ces actions. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues ! Contact mail : gilfa38gre@gmail.com

Compte-rendu du Conseil municipal du 1er juillet 2024

Le 1^{er} juillet 2024, le Conseil municipal d'Herbeys s'est réuni à 19h00.
Annick MICHOUUD est désignée secrétaire de séance.

L'an deux mille vingt-quatre le premier juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Françoise FONTANA, le Maire.

Etaient présents : Fabrice AUBERT, Denis CLOR, Caroline DECOOL, Dorisse DELEPINE, Franck FLEURY, Françoise FONTANA, Annick MICHOUUD, Pascal RABOT, Odile SOUVIGNET, Olivier ULRICH.

Absents excusés : Isabelle PATUREL (pouvoir donné à Françoise FONTANA), Gilberte TORRE (pouvoir donné à Fabrice AUBERT), Stéphane VINCENT (pouvoir donné à Olivier ULRICH).

Absent : Éric DEGROISSE

Secrétaire de séance : Annick MICHOUUD

Nombre de membres en exercice : 14

Ouverture de séance : 19:00

Nombre de votants : 13

Nombre de membres présents : 10

Approbation du procès-verbal du précédent Conseil municipal : 27 mai 2024

Vote : à l'unanimité

N°2024- 27 : Révision des tarifs de la cantine scolaire

Rapporteur Françoise FONTANA

Considérant :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le renouvellement du marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide et des nouveaux tarifs appliqués par la société API restauration,
- la volonté de la Commune de proposer des tarifs équitables, des tarifs proportionnels aux quotients familiaux pour les services de cantine et de garderie.

Le prix des prestations restaurant scolaire sont calculés suivant le quotient familial pour l'année scolaire.

Il est composé d'une partie repas (variable en fonction du quotient familial) et d'une partie accueil périscolaire indissociable. En l'absence de quotient familial le tarif maximum sera appliqué. En cas de changement de quotient familial en cours d'année, l'information doit être transmise en mairie qui prendra en compte la modification pour la facturation suivante.

Après délibération, le Conseil décide, à compter du 1er septembre 2024 de :

- **fixer les tarifs** de la cantine scolaire aux montants suivants :

base communale : 1.5071

taux d'effort : 0.003371

Quotient familial	Tarif unitaire par enfant
QF jusqu'à 600	3.53 €
QF de 601 à 2 000	Base communale + (QF X taux effort)
QF supérieur à 2 000 et extérieurs	8.25 €

- **donner pouvoir** à Madame le Maire pour veiller à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : à l'unanimité

Récapitulatif des différents tarifs du service périscolaire :

QF	G 0 Matin base 1.55 + (QF X tx effort 0.0003)	G1 et G2 base 2.07 + (QF X tx effort 0.0003)	Cantine base 1.5071 +(QF X tx effort 0.003371)	PAI base 2.07 + (QF X tx effort 0.00125)
599	1.55 €	2.07 €	3.53 €	2.07 €
900	1.82 €	2.34 €	4.54 €	3.20 €
1200	1.91 €	2.43 €	5.55 €	3.57 €
1500	2.00 €	2.52 €	6.56 €	3.95 €
1800	2.09 €	2.61 €	7.57 €	4.32 €
2000	2.15 €	2.67 €	8.25 €	4.57 €

Les effectifs pour la rentrée 2024/2025 étant prévus à la baisse, l'organisation des missions des personnels sera adaptée pour permettre le maintien des tarifs des garderies périscolaires. Pour rappel, le quotient familial est à fournir au moment de l'inscription de l'enfant, à défaut le barème maximum sera appliqué.

Afin de faciliter les paiements, il est rappelé que le prélèvement automatique est possible. Penser à le demander au moment du dépôt des dossiers.

N°2024- 28 : Attribution de subventions aux associations locales

Rapporteur : Fabrice AUBERT

- Vu l'article L 2311-7 du CGCT précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;
- Vu la délibération n°2024-10 approuvant le budget primitif du budget communal principal avec un crédit de 9 000 € inscrit au compte 65748-Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé et associations ;

Compte tenu des demandes reçues et traitées, après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- **approuve** l'attribution des subventions demandées ci-dessous dans le cadre du Budget communal 2024 ;

Associations	Siège social	Subventions Votées en 2023	Subventions votées en 2024
MPT	Herbeys	4 100 €	4 100 €
APEH	Herbeys	650 €	650 €
Louveterie de l'Isère	Quaix en Chartreuse	150 €	150 €
Amicale des pompiers d'Herbeys	Herbeys	1 100 €	1 100 €
ACCA	Herbeys	200 €	200 €
La clique des Pompiers	Brié et Herbeys	300 €	300 €
UMAC Herbeys	Herbeys	300 €	300 €
HAS	Herbeys	400 €	400 €
Collectif citoyen d'Herbeys	Herbeys	400 €	400 €
Ligue Protection des oiseaux	Grenoble	200 €	200 €
Les Ti Poons	Herbeys	0 €	500 €
Grp Interco lutte contre frelon asiatique	Herbeys	0 €	200 €
TOTAL		8 000 €	8 300 €

Vote : à l'unanimité

N°2024- 29 : Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée A N°1900, située Lieudit "Le Fournet", commune de HERBEYS (38320), à la société VALOCÎME SAS.

Rapporteur : Olivier ULRICH

Olivier ULRICH informe les membres du Conseil de la démarche de la société VALOCÎME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.

La société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de **32,50 m²** environ sur ladite parcelle, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **accepte** le principe de changement de locataire,
- **décide** de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du **16/10/2030**, tacitement reconductible, à la société VALOCÎME, les emplacements de **32,50 m²** environ sur la parcelle cadastrée **A N°1900**,
- **accepte** une redevance annuelle de **8 000 € net** (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujéti) avec une indexation fixe annuelle + **0,5%**,
- **autorise** Madame le Maire à signer la convention de location à intervenir avec VALOCÎME et tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : à l'unanimité

N°2024- 30 : Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée A N°1899 (anciennement Section A N°1465), située Chemin du Fourret - Lieudit "L'arbre", commune de HERBEYS (38320), à la société VALOCÎME SAS.

Rapporteur : Olivier ULRICH

Olivier ULRICH informe les membres du Conseil de la démarche de la société VALOCÎME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.

La société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de **40 m²** environ sur ladite parcelle, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **accepte** le principe de changement de locataire,
- **décide** de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du **29/12/2029**, tacitement reconductible, à la société VALOCÎME, les emplacements de **40 m²** environ sur la parcelle cadastrée **A N°1899 (anciennement Section A N°1465)**,
- **accepte** le montant de l'indemnité de réservation de **2 400 €** (400 € versés à la signature + 5 x 400 €/an),
- **accepte** un loyer annuel de **4 600 € net** (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujéti) avec une indexation fixe annuelle + **0,5%**,
- **autorise** Madame le Maire à signer la convention de location à intervenir avec VALOCÎME et tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : à l'unanimité

N°2024- 31**Objet : Modification des statuts de Grenoble-Alpes Métropole**

Rapporteur : Franck FLEURY

Vu les articles L.5211-5, L.5211-17 et L.5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole ;

Vu la délibération de Grenoble-Alpes Métropole du 31 mai 2024 relative à la modification des statuts.

L'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « *les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice* ».

En premier lieu, la Maison pour l'égalité femmes-hommes a été créée en 2005 dans le cadre d'un programme européen PIC URBAN, piloté par la communauté d'agglomération et impliquant 6 communes du territoire. L'éligibilité au PIC URBAN imposait le développement d'un projet en faveur de l'égalité femmes-hommes, et la création d'un centre de ressources sur cette thématique, au service des acteurs du territoire. Uniquement dédiée à ces 6 communes dans un premier temps, la Maison pour l'égalité femmes-hommes a donné lieu à partir de 2009 à une mise à disposition de service auprès de la communauté d'agglomération, pour intervenir à l'échelle de l'ensemble du territoire intercommunal. Renforcé progressivement, son rôle de ressource auprès des associations, établissements scolaires et communes du territoire s'est affirmé. La Maison de l'égalité femmes-hommes relève aujourd'hui de la Métropole.

Par ailleurs, le Projet Alimentaire inter Territorial PAiT rassemble 9 territoires et 3 acteurs socio-professionnels. Les enjeux de ce projet sont les suivants :

- ✦ la préservation et la reconquête du foncier agricole,
- ✦ le maintien des agriculteurs et l'aide à l'installation,
- ✦ le soutien aux grands équipements qui développent les circuits de proximité, l'accompagnement des circuits de proximité,
- ✦ le développement de la part de produits locaux et biologiques dans les cantines scolaires,
- ✦ la mise en cohérence des pratiques agricoles avec les enjeux sanitaires et de protection de l'environnement.

Si la Métropole est compétente pour mettre en œuvre les actions du PAiT qui relèvent de ses compétences, lui sont également dévolues l'animation et la coordination du projet.

Enfin, Grenoble-Alpes Métropole est d'ores et déjà compétente pour le développement et l'animation du réseau métropolitain de lecture publique. Il est proposé qu'elle puisse étendre son action de coordination à l'échelle métropolitaine en matière de projets culturels, de vie étudiante, de sport d'excellence, de féminisation des pratiques sportives et d'équipements aquatiques. A cet égard, l'analyse juridique qui a été diligentée, indique que « *la formulation du projet de modification des statuts ne prive pas les communes de la possibilité d'intervenir en matière de projets culturels et sportifs, ni d'établir des coopérations avec d'autres communes, à un niveau infra-métropolitain. En revanche, elle peut permettre à Grenoble-Alpes Métropole de créer autour des projets communaux portés par ses communes membres un réseau permettant de les mettre en valeur et d'améliorer la qualité du service rendu à une échelle métropolitaine.* »

En conséquence, il est proposé de transférer à Grenoble-Alpes Métropole les compétences supplémentaires suivantes :

- animation et coordination du projet alimentaire inter territorial,
- centre de ressources et de promotion de l'égalité femmes-hommes,
- développement et animation de réseaux métropolitains d'ingénierie et de coopération en matière de lecture publique dont la numothèque, de projets culturels, de vie étudiante, de sport d'excellence, de féminisation des pratiques sportives et d'exploitation d'équipements aquatiques.

Ces transferts de compétence n'emportent pas transferts de charges susceptibles d'être déduites de l'attribution de compensation.

L'article L 5211-5 du CGCT dispose que les statuts sont adoptés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des Conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, à savoir :

- l'accord de la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou la moitié au moins des Conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population ;
- l'accord du Conseil municipal de la Commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres, soit celui de la commune de Grenoble.

Le Conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les statuts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **approuve** le transfert des compétences suivantes à Grenoble-Alpes Métropole :

- animation et coordination du projet alimentaire inter territorial,
- centre de ressources et de promotion de l'égalité femmes-hommes,
- développement et animation de réseaux métropolitains d'ingénierie et de coopération en matière de lecture publique

dont la numothèque, de projets culturels, de vie étudiante, de sport d'excellence, de féminisation des pratiques sportives et d'équipements aquatiques

Vote : à l'unanimité

Fin de séance : 19h48

QUESTIONS DIVERSES :

- Permanence électorale du 07/07/2024

2ème tour			
Secrétaire : Pierre SION			
07/07/2024			
	Vérification identité + carte électorale + procuration	Liste émargement	Président (urne) Maire / Ad-joints
08h00 à 10h15	Odile SOUVIGNET	Maurice DIDIER	Olivier ULRICH
10h15 à 12h30	Sylvie MISCIOSIA	Franck FLEURY	Françoise FONTANA
12h30 à 14h45	Eric DEGROISSE	Franck PATUREL	Isabelle PATUREL
14h45 à 17h00	Pierre CHANTEREAU	Jean-François DOREL	Françoise FONTANA
17h00 à 18h00	Marie VERHLE	Françoise FONTANA	Olivier ULRICH

- Point bail Herbe et Coquelicot, une proposition de bail a été faite et un accord a été trouvé, le prochain bail va être rédigé et remis prochainement pour permettre la réalisation des travaux prévus par le commerce.

Prochain Conseil municipal en septembre



La Métro : les horaires des déchèteries changent au 1er Juillet 2024

En prévision des nouveaux épisodes de canicule qui s'annoncent chaque année plus nombreux, la Métropole a souhaité adapter les horaires des 21 déchèteries et en a profité pour les simplifier. A partir du 1er juillet 2024 les déchèteries, réparties en fonction de leur fréquentation en deux catégories (les maxi ou les proxi), auront toute l'année les mêmes horaires sauf en juillet et août.

DECHETERIE PROXI

Champ-sur-Drac, Claix, Domène, Eybens, Fontaine, Grenoble-Jouhaux, Grenoble-Peupliers, La Tronche, Le Pont-de-Claix, Seyssins, Varcès, Vizille.

Toute l'année (sauf juillet et août)

mardi et mercredi : 8h15 - 14h15

Judi : 8h15 - 12h15

vendredi et samedi : 8h15 - 12h et 13h – 17h30

Du 1^{er} juillet au 31 août

Du mardi au samedi : 8h15 – 14h

DECHETERIE MAXI :

Echirolles, Grenoble-Jacquard, Meylan, Saint-Égrève, Saint-Martin-d'Hères, Sassenage, Vaulnaveys-le-Haut, Vif.

Toute l'année (sauf juillet et août)

Du lundi au samedi : 8h15 - 12h et 13h - 17h30

Du 1^{er} juillet au 31 août

Du lundi au vendredi : 8h15 – 15h

Le samedi : 8h15 – 12h et 13h – 17h

Particularité Saint-Paul-de-Varces :

Toute l'année (sauf juillet et août)

Lundi, mercredi et samedi : 8h45 - 12h et 14h – 17h30

Du 1^{er} juillet au 31 août

lundi et mercredi : 8h30 – 14h

samedi : 8h30 - 12h et 13h30 – 17h00



Info canicule

La canicule, c'est quoi ?



Il fait très chaud.



La température ne descend pas la nuit, ou très peu.



Cela dure 3 jours ou plus.

En cas de malaise, **APPELEZ LE 15**

**Canicule,
fortes chaleurs**

**Protégez-vous avant
les premiers effets**

POUR EN SAVOIR PLUS : 0 800 06 66 66* (appel gratuit)

www.solidarites-sante.gouv.fr

www.meteo.fr pour consulter la météo
et la carte de vigilance

DT08-3372DF

Comment me protéger ?



J'évite de boire
de l'alcool



Je mange
en quantité
suffisante



Je ferme les volets
et fenêtres le jour,
j'aère la nuit



Je mouille
mon corps



Je donne et je prends
des nouvelles
de mes proches



Je fais
des activités
sans effort

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée.

Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

Médiathèque : L'actualité littéraire - Eté 2024

A
D
U
L
T
E
S

ROMANS

Plus grand que le ciel - Virginie Grimaldi
Le Barman du Ritz - Philippe Collin
La Lignée - Aurélie Valognes
L'origine des larmes - Jean-Paul Dubois
La fileuse de verre - Tracy Chevalier
Les règles du Mikado - Erri de Luca
Le Monde véritable - Jim Fergus
Cézembre - Hélène Gestern
Qui-vive - Valérie Zenatti
Quand tombent les montagnes - Tchinguiz Aïtmatov
Jeune couple s'éclate en plein air - Aravind Jayan
Urushi - Aki Shimazaki
Les garçons de la rue Pál - Ferenc Molnár
Une bonne fille - Hwang Jungeun



POLICIERS

Les Efacées B. Minier
Les Dames de guerre, Saïgon L. Guillaume
Au nord de la frontière R.J. Ellory
Le Chant maléfique - Bureau des affaires occultes
 E. Fouassier
À cœurs ouverts L. Wolfe



BANDES DESSINÉES

Ulysse & Cyrano - S. Servain, X. Dorison, A. Cristau
Hey Djo ! - M. Sowa, G. Delinte
La Cuisine des ogres - F. Vehlmann, J-B. Andreae
La Route - M. Larcenet
Fidji - Cano, Goux, Pinchuk
Thorgal - Wendigo (hors série) - C. Rouge, F. Duval
Ann Bonny-La Louve des Caraïbes - F. Bonnet



ALBUMS Enfants

Vive la mer, petit coquin - C. Chincholle
Je te tiens par la barbichette
 O. Lallemand
Mia - B. Davis
Le Loup qui voyageait dans le temps - O. Lallemand
C'est le printemps, petit ours - E. Woollard
Trois cailloux - O. Tallec
Une année ensemble - C. Lebourg



ROMANS Jeunesse

Crime sous haute tension - Coll. Frissons - N. Feuz
La Musique du diable - Coll. Frissons - M. Voltenauer
Mêlèze, l'ours brun - G. David
Mission Pharaon - C. Helft



ROMANS ADOS

Alma - T3 - La Liberté - T. de Fombelle



BANDES DESSINÉES

Le vaisseau d'Amélia - T2 - B.C. Peterschmidt
Les Petits Mythos - T5, T6 - Cazenove
Les Géants - T8 - Lylia
Mythics - T21 - P. Sobral, P. Lyfoung, P. Ogaki
Lightfall - T3 - T. Probert
Tête de Pioche - T3 - F. Brrémaud
Les Enfants capables - T3, T5, T6 - N. Dargent



MANGAS

Hamster et boule de gomme - T1 Tamuhamu + 6 ans
Une vie au zoo - T1 - Saku Yamaura + 8 ans
Splatöön - T1 - Sankichi Hinodeya + 8 ans



DOCUMENTAIRES

Les Jeux olympiques - + 7 ans J-M. Billioud, B. Bone
Les Robots et l'IA - Mes p'tites questions M. Dandine
La Violence - Mes p'tites questions S. Dussaussois
Les Jeux olympiques - 4-7 ans S. Ledu, A. Grand

J
E
U
N
E
S
S
E

Dates à retenir

Fermeture Médiathèque



DU 3 AOÛT
AU 17 AOÛT
INCLUS

DERNIÈRE PERMANENCE PUBLIQUE
VENDREDI 2 AOÛT DE 16H À 19H

**Riez
Festival**
6 et 7
SEPTEMBRE

LES SPECTACLES :
FRED BLIN
PATRICK DE VALETTE
COMPAGNIE MMM
GLOWN FRIGO opus 2
GLOWN AGRO

LES CONCERTS ET DJ :
SPOCK MARLONE
LES PORNOGRAPHES
DJ DRIE

FESTIVAL
THÉÂTRE DE RUE
CONCERTS

PARTICIPATION AU CHAPEAU

HERBEYS
Place de l'église

PROGRAMME ET HORAIRES : briestival.fr

La MPT d'Herbeys

Assemblée générale de l'association de la Maison Pour Tous
Jeudi 5 septembre 2024 à 20h00

Association déclarée d'intérêt général
Enregistré sous le n° W381009610
76 route de Tavernolles 38320 HERBEYS

Tous les adhérents sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra dans les locaux de la MPT à Herbeys.
L'ordre du jour est le suivant :

- présentation des activités, rapport moral et rapport financier pour la saison 2023/24,
- présentation des projets d'activités et du budget 2024/25,
- approbation des comptes de la saison 2023/2024,
- approbation du budget de la saison 2024/25 et projets d'activités et investissements,
- renouvellement du Conseil d'administration.

Rappel : les membres actifs (inscrits aux activités) sont électeurs s'ils sont âgés de + de 16 ans et à jour de leur cotisation. Un parent peut représenter un ou plusieurs enfants de moins de 16 ans. En cas d'empêchement chaque adhérent peut se faire représenter par un seul adhérent actif mais la participation de chacun est vivement souhaitée. Un adhérent peut donc représenter son ou ses enfants et aussi un autre adhérent adulte (un seul).

Petite réception après la réunion

Si possible : MERCI DE PREVENIR de votre participation effective par mail : mpt.herbeys@gmail.com

POUVOIR : je soussigné _____ (nom, prénom)

donne pouvoir à _____ (nom, prénom)

Pour me représenter à l'assemblée générale de l'association MPT d'Herbeys.

SIGNATURE :